



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

L'ONÉ dans le NORD

Qu'est-ce que l'Office national de l'énergie?

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui est chargé de réglementer divers aspects du secteur de l'énergie au Canada. L'ONÉ a pour raison d'être de promouvoir, dans l'intérêt public canadien*, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Sa sphère de compétences comprend en outre les activités concrètes d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans le Nord.

L'ONÉ est un partenaire actif, efficace et averti dans le développement responsable du secteur énergétique du Canada pour le bien de la population canadienne.



Domaines d'expertise

L'Office national de l'énergie a ses bureaux à Calgary, en Alberta; environ 300 personnes y travaillent. Les deux langues officielles sont représentées et l'effectif de l'Office est diversifié.

Des professionnels spécialisés dans tout un éventail de disciplines s'acquittent des fonctions de l'Office dans le Nord et ailleurs au Canada, notamment :

- des économistes,
- des ingénieurs,
- des spécialistes de l'environnement,
- des inspecteurs,
- des analystes financiers,
- des spécialistes des emprises,
- des analystes des questions socio-économiques, des marchés et des approvisionnements.

Ils sont appuyés par des spécialistes des communications, des ressources humaines, des technologies de l'information et des services juridiques.

*L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre des intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. À titre d'organisme de réglementation, l'Office doit évaluer la contribution d'un projet au bien public général, et ses inconvénients éventuels, en peser les diverses conséquences et rendre une décision.



Mandat de réglementation

L'Office réglemente les activités pétrolières et gazières sur les terres domaniales et dans les zones extracôtières qui ne sont pas assujetties à une entente de gestion fédérale-provinciale (par exemple, les Territoires du Nord-Ouest, et le Nunavut). À cet égard, il lui incombe de réglementer les activités d'exploration, de mise en valeur et de production, de veiller à la sécurité des travailleurs et de protéger l'environnement. D'autres activités connexes lui incombent, dont les suivantes :

- calculer les réserves découvertes et non découvertes d'hydrocarbures;
- voir à la mise en place de plans d'intervention en cas d'urgence environnementale;
- promouvoir les programmes qui appuient et complètent les responsabilités de l'Office en matière de réglementation.

Publications et statistiques

Les publications de l'Office sur la gestion des ressources en hydrocarbures dans les régions pionnières comprennent ce qui suit :

- renseignements à l'intention des sociétés exploitantes;
- résultats d'enquêtes et d'investigations;
- rapports techniques;
- catalogues de rapports sur les programmes de forage, d'activités géophysiques et géologiques et de protection de l'environnement.

L'Office publie d'autres rapports sur des questions relevant de sa compétence : il s'agit de la série Évaluations du marché de l'énergie. Ces rapports font partie intégrante du mandat de surveillance de l'Office et contiennent de l'information sur le fonctionnement du secteur de l'énergie au Canada. De plus, l'Office compile des statistiques fondées sur les données qu'il reçoit des entreprises assujetties à sa réglementation, et les publie sous forme de rapports sur les importations et exportations d'énergie; ces rapports sont mis à jour régulièrement et peuvent être consultés sur notre site Web.



On peut d'ailleurs consulter toute une variété de publications de l'Office national de l'énergie sur le site. Cliquer sur Publications au www.neb-one.gc.ca pour voir la liste.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez commander les publications de l'Office en vous adressant à la coordonnatrice des publications, dont les coordonnées suivent :

Téléphone : 403-299-3562 (Calgary)
1-800-899-1265 (sans frais)
Télécopieur : 403-292-5576
1-877-288-8803

Adresse :
Coordonnatrice des publications
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Canada